

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉ POUR L'ACQUISITION D'UNE PRESSE PLIEUSE CN



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Edouard Vaillant
Saint-Junien

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE POUR L'ACQUISITION D'UNE PRESSE PLIEUSE CN

Règlement de la
Consultation/CCAP



Article 1: Identification du pouvoir adjudicateur

- LYCEE PROFESSIONNEL Edouard VAILLANT
- Pouvoir adjudicateur : Monsieur Philippe CANCE, Proviseur
- Commune : 38 route du Dérot 87200 Saint JUNIEN - Haute Vienne (87)
- TEL : 05-55-43-05-30 Mail : ce.0870041@ac-limoges.fr

Article 2: Objet et durée du marché.

Dans le cadre d'une subvention attribuée au LP Vaillant par la Région Nouvelle Aquitaine, le lycée dispose d'une enveloppe de 90 000 € HT pour l'achat et l'installation d'une

Presse Plieuse à commande numérique.

L'équipement s'entend livré et implanté dans l'atelier, en ordre de marche, y compris réglages, et vérification par un organisme de contrôle. La formation des utilisateurs (professeurs) est également incluse dans ce marché.

Les raccordements énergétiques seront réalisés par le titulaire du marché (énergies amenées à proximité de la machine par les agents du LP VAILLANT selon les préconisations fournies).

Le marché devra être exécuté au plus tard le : **15 juin 2023**

Article 3: Procédure de mise en concurrence

La présente consultation est une procédure adaptée, organisée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1 du code de la commande publique.

Modalités de mise en concurrence :

- X Publication du marché sur le site de « l'AJI » rubrique « Marchés publics » (<http://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>) et des pièces suivantes.

➡ Ce document valant Règlement de consultation et CCAP

➡ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

➡ L'acte d'engagement.

Article 4: Comptable assignataire

Le comptable assignataire est Madame Nathalie Reynaud, l'Agent Comptable du Lycée Paul ELUARD à Saint-Junien. Le règlement sera effectué après service fait par mandat du Trésor selon les délais et conditions règlementaires (30 jours à échéance de la période facturée : réalisation complète de l'opération.

- X les noms et adresse du créancier,
- X le numéro de son compte bancaire ou postal,
- X la fourniture livrée en mentionnant notamment :
 - le montant de la prestation exécutée,
 - le taux et le montant de la T.V.A. et des taxes parafiscales éventuelles,
 - la date de facturation,
 - lorsqu'il est imputable à l'établissement, le défaut de paiement dans les délais fixés fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires.

Calcul des intérêts moratoires :

- X ces intérêts moratoires seront calculés sur la base du taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de deux points ;
- X le calcul des intérêts sera effectué le jour du mandatement, il obéit à la formule suivante : $IM = M \times T \times J$, dans laquelle :

IM est le montant des intérêts moratoires

M est le montant TTC de la créance

T est le taux des intérêts moratoires

J est le nombre de jours de retard de paiement calculé depuis le lendemain de la date limite de paiement jusqu'au jour de mandatement.

Paiement de la prestation :

Le paiement sera réalisé par mandat administratif une fois la prestation complètement réalisée. La facture sera déposée sur le portail CHORUS PRO

Article 5: Présentation de l'offre par le candidat

L'offre doit couvrir l'intégralité des spécifications techniques données et être accompagnée des informations techniques demandées.

- X Elle doit se faire obligatoirement **sous forme numérique en renseignant le document « Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) » qui sera accompagné d'une offre de prix.**
- X Elle sera rédigée en langue française.
- X L'offre ainsi que le présent règlement de consultation et le CCTP seront signés impérativement à la dernière page par les représentants qualifiés des entreprises candidates au marché.
- X Les fiches techniques, les plans et les schémas éventuels seront joints à l'offre et impérativement rédigés en langue française.
- X L'acte d'engagement signé du candidat.

Le candidat pourra joindre, également, tout autre document qu'il jugera utile à l'étude de son offre. Seuls les documents joints pourront servir de base à l'offre du candidat.

Toute restriction par rapport aux conditions prévues à ce règlement devra être clairement exprimée pour permettre un jugement en toute connaissance de cause.

Variantes - options :

La consultation n'est pas ouverte aux variantes mais des options jugées utiles peuvent être proposées et chiffrées séparément.

Prix :

Les prix HT et TTC seront indiqués en euros.

Le prix intégrera la fourniture, la livraison, l'installation dans l'atelier de chaudronnerie de l'établissement, la mise en service, la vérification du fonctionnement et de la conformité des matériels installés par un organisme habilité.

De plus, sera incluse la formation à destination des professeurs.

Article 6 : Critères de sélection des offres

L'évaluation des offres sera effectuée en application de l'article 53-I à III du code des marchés publics et en fonction des critères suivants, notés selon un barème de 20 points dont la répartition est la suivante :

- X **40 % valeur technique (VT)** des équipements proposés, adéquation avec les caractéristiques techniques spécifiées et avec les contraintes techniques et de terrain (**noté sur 8**),
- X **50 % valeur économique (VE) ou prix (noté sur 10)**,
- X **10 % valeur « qualité des services » (VS noté sur 2)** : garantie, délai d'intervention, SAV, qualité de la présentation et des propositions.

La formule suivante sera appliquée pour comparer les offres financières et définir la valeur économique de l'offre :

$$VE = NM \times T1/T2$$

- où :
- ✓ NM = Note Maximale pour la valeur économique = 6
 - ✓ T1 = Tarif du candidat ayant proposé l'offre la plus intéressante
 - ✓ T2 = Tarif proposé par le candidat considéré dans son offre

Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note sur 20 points et en cas d'égalité, c'est le candidat qui aura obtenu la meilleure note sur le prix qui se verra attribuer le marché.

Article 7 : Conditions de livraison

La commande sera passée, au plus tard, 20 Mars 2023.

La livraison se fera en une seule fois et s'effectuera au plus tard le 15 juin 2023.

Le non-respect de cette date entraînera l'annulation de l'intégralité de la commande.

Article 8 : Modalités de détermination des prix

Ces prix sont fermes pendant la durée d'exécution du marché.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison, aux frais de montage et aux frais liés à l'évacuation et le traitement des déchets générés.

Articles 9 : Avances

Aucune avance forfaitaire et facultative n'est prévue.

Articles 10 : Acomptes

Il n'est pas prévu de versement d'acompte au fournisseur.

Article 11 : Attribution - Notification

Les candidats susceptibles de se voir attribuer un marché devront produire sur demande de la personne responsable du marché et dans les délais impartis par cette dernière les documents mentionnés au Code des Marchés Publics.

Notification :

Le marché sera notifié au candidat retenu par courrier accompagné par un bon de commande.

Article 12 : Litige

En cas de non observation des articles du règlement de consultation, la Personne Responsable du Marché adressera un avertissement écrit à la société titulaire du Marché et il serait mis un terme définitif au Marché sans qu'aucune indemnité d'aucune sorte ne soit due par le Lycée Edouard VAILLANT à la société titulaire du marché.

Article 13 : Renseignements complémentaires

Afin d'obtenir toutes les précisions qu'ils jugeront utiles avant de répondre à la présente consultation, les fournisseurs pourront contacter :

Pour la partie technique du CCTP

- X **Monsieur TERRENOIRE Alain**
- X **Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques**
- X **tél. : 05.55.43.05.30**
- X **e-mail : cdt.lpv@gmail.com**

Pour la partie financière et administrative du marché :

- X **Madame SALMON Sophie**
- X **Adjoint gestionnaire du LP Vaillant**
- X **tél. : 05.55.43.05.34**
- X **e-mail : sophie.buisson@ac-limoges.fr**

Article 14 : Transmission des offres

Seules les offres dématérialisées seront acceptées.

Les offres devront être déposées uniquement sur la plateforme AJI

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche>

La date limite du dépôt des offres est fixée au 20 février 2023 à 12h00 heure de Paris
Tous renseignements seront pris avant le 06 février 2023 en raison de la fermeture du lycée durant les vacances scolaires.

L'examen des offres par la CAO aura lieu entre le 21 et le 27 février 2023.

L'information sera transmise aux candidats non retenus au plus tard le 28 février 2023

L'avis d'attribution sera transmis au candidat retenu à partir du 17 mars 2023.

Validation du document

Lu et approuvé,

Fait à, Le.....

Le candidat (Nom, Prénom, qualité du signataire et cachet de l'entreprise)